

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 871

présenté par

M. Davi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 27

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau à l'alinéa 2, substituer au montant :

« 112,0 »

le montant :

« 111,995 ».

II. – En conséquence, à l'avant-dernière ligne de la même colonne du même tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 3,5 »

le montant :

« 3,505 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre aux conventions d'objectifs et de gestions de prévoir une augmentation du financement des services d'accueil du public des CAF, CPAM et des CARSAT afin de renforcer l'information et l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches.

Aujourd'hui le non-recours aux prestations sociales dépasse 30 %. D'après la DARES, 34 % des foyers éligibles au RSA n'y ont pas recours chaque trimestre, soit environ 600 000 foyers, représentant un manque à verser de 3 milliards d'euros par an.

Le principal facteur de ce non-recours est le manque d'information, mais des obstacles administratifs et le découragement face aux démarches complexes jouent également un rôle. L'accueil physique demeure essentiel !

Cet amendement propose donc d'augmenter de 5 millions d'euros le sous-objectif « autres prises en charge » de l'ONDAM. Cette enveloppe supplémentaire permettra d'abonder les budgets prévus par les conventions d'objectifs et de gestions qui déterminent les enveloppes des missions d'accueil des CARSAT, CPAM et CAF.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement minore du même montant le sous objectif « Dépenses de soins de ville » cependant les signataires de cet amendement signalent qu'ils ne souhaitent pas baisser les dépenses relatives aux dépenses de soins de ville et demandent au Gouvernement de lever le gage.